conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sikacryl®-621 Fire

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Mastic/colle

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika Belgium nv

Venecoweg 37 9810 Nazareth

Téléphone : +32 9 381 65 00 Adresse e-mail de la per- : EHS@be.sika.com

sonne responsable de FDS

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-

isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (C(M)IT/MIT (3:1)) (3:1), bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane.

Peut produire une réaction allergique.

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou

Pavs BE 100000021707

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021



le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Contient un biocide afin de protéger le produit. Substance active: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (C(M)IT/MIT (3:1)) (3:1), 55965-84-9, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2634-33-5. Utilisez les articles traités avec précaution.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

**Composants** 

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3 216-823-5 01-2119456619-26- XXXX	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,025 - < 0,25
		Limite de concentra- tion spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 %	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 01-2120761540-60- XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	>= 0,0025 - < 0,025

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021



mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (C(M)IT/MIT (3:1)) (3:1)	55965-84-9 911-418-6 01-2120764691-48- XXXX	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 ————————————————————————————————————	>= 0,0002 - < 0,0015
Pour l'ovaligation des abréviations		>= 0,6 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la

peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé

et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Aucun effet important ou danger critique connu. Risques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulverisée/ un jet d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à

l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

gereux

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Précautions individuelles

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

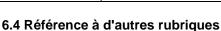
nation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021



Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipu-

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipula-

tion des produits chimiques

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les

aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Stocker conformément aux réglementations locales.

en commun

Précautions pour le stockage : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la

notice produit.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Equipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité

Pays BE 100000021707

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables

(norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits

chimiques.

Gants en caoutchouc butyle/nitrile (> 0,1 mm) Recommandé: Gants en caoutchouc butyle/nitrile.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mé-

lange et de l'agitation.

Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide Aspect : pâte Couleur : blanc

Odeur : type acrylique

Point/intervalle de fusion /

Point de congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflamma-

bilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, infé-

rieure / Limite d'inflamma-

bilité inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : > 61 °C

Méthode: coupelle fermée

Température d'auto- : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021

inflammabilité

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : 7 - 9 (20 °C)

Concentration: 100 %

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : 0,01 hPa

Densité : env. 1,6 g/cm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la parti-

cule

Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Pays BE 100000021707

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0

Date de dernière parution: 20.05.2021



Date d'impression 18.06.2022

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **Composants:**

### bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg

née

## 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 oral (Rat): 597 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50: 0,4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

née

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (C(M)IT/MIT (3:1)) (3:1):

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021

## Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Pays BE 100000021707

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-

3-one [No. CE 220-239-6] (C(M)IT/MIT (3:1)) (3:1):

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chro-

nique pour le milieu aqua-

tique)

: 100

: 100

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

plémentaire

Information écologique sup- : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la

production de déchets.

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir

des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

Pays BE 100000021707

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021



prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et canalisations.

Le code européen des dé-

chets

: 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés

à la rubrique 08 04 09

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021



## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Non applicable

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Aucun des composants n'est réper-

torié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Règlement (CE)  $N^0$  1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et :

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :

- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou

enregistrées par nous, et/ou
exclues du règlement, et/ou
exemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Composés organiques vola-

tils

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

volatils (VCOV)

pas de taxes des COV

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire



Date de dernière parution: 20.05.2021



(prévention et réduction intégrées de la pollution) Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H310 : Mortel par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADR : Accord européen relatif au transport international des mar-

chandises Dangereuses par Route

CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived no-effect level

EC50 : Half maximal effective concentration GHS : Globally Harmonized System

IATA : International Air Transport Association

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 : Median lethal dosis (the amount of a material, given all at

once, which causes the death of 50% (one half) of a group of

test animals)

LC50 : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in

air that kills 50% of the test animals during the observation

period)

MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from

Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL : Occupational Exposure Limit

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sikacryl®-621 Fire

Date de révision: 10.06.2022 Version 4.0 Date d'impression 18.06.2022

Date de dernière parution: 20.05.2021

PBT : Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC : Predicted no effect concentration

REACH : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament

and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency

SVHC : Substances of Very High Concern

vPvB : Very persistent and very bioaccumulative

## Information supplémentaire

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente!

BE / FR